



CONSEIL MUNICIPAL : Séance ordinaire du 7 Mai 2019

à 19h00 sous la présidence de Monsieur le Maire,

Compte rendu de réunion

Présents : M. AUBOUIN Jean, Mme BARATHE Yolande, Mme BASSET Marie-France, M. BERTON Christian, M. BONNEAU François, M. BOUTIN Jean-Luc, M. CAIVEAU Fabrice, Mme CHAILLOU Marie-Françoise, M. CHASSAGNE Alain, Mme COUILLAUD Véronique, M. DROUET Stéphane, Mme DUMOUT Marie-France, Mme FAURE Annick, Mme FOURNIER Claudine, M. GODICHAUD Patrick, Mme HARMAND Emmanuelle, M. LACROIX Frédéric, M. LAIDET Michel, Mme LANFRANCHI Nicole, Mme MANCIA Dominique, M. MANGUY Claude, M. MARCHESSON Philippe, M. MAROT Michel, M. MASSÉ Eric, Mme MASSÉ Mélina, M. MOUNIER Mickaël, Mme ORMECHE Maria-Rosa, M. PATTE Hervé, Mme ROBERT-MORISSET Véronique, Mme ROY Françoise, M. ROYOUX Clarisse, M. TRAINAUD Michel, M. TRICOIRE Pascal, M. TURQAT Philippe, M. VIDAL Jean-Pierre, M. VIGNAUD Christian.

Excusés : M. AUDEBERT Eric, Mme GRAFEUILLE Marie-Noëlle, M. MONTHUBERT Billy, M. MORICHON Brice, Mme VALLEE Armelle, Mme VIGNAUD Christine.

Absents : M. BARBIAN Frédéric, M. BAUNIER Hugues, Mme BLIN Béatrice, M. BOYELDIEU Stéphane, M. FOURNIER Bernard, Mme MAREC-FUSCO Béatrice, M. MASSARD Jean-Claude.

Excusés ayant donné procuration : M. AUDEBERT Jean-Christophe à M. BERTON Christian, M. FAURE Hervé à monsieur VIGNAUD Christian, Mme MICHAUD Line à M. MAROT Michel, Mme VANDESTICK Laurence à Mme MANCIA Dominique.

Assistaient à la réunion : Mme BOURDIN Isabelle, M. TRIOULLIER Xavier (DGS).

Mme HARMAND Emmanuelle est désignée secrétaire de séance.

1/ Adoption du compte rendu du 25 Mars 2019

Le compte rendu du 25 mars 2019 est adopté à l'unanimité moins une abstention.

2/ Modification des statuts du syndicat de la fourrière

En raison de la création de plusieurs communes nouvelles membres du syndicat, le syndicat de la fourrière a dû modifier ses statuts. Monsieur le Maire met au vote les nouveaux statuts de la fourrière adoptés par le syndicat le 7 mars dernier. Les nouveaux statuts du syndicat sont adoptés à l'unanimité.

3/ Désignation des délégués au SILFA

Par délibération en date du 15 janvier 2019, la commune a désigné Monsieur LACROIX Frédéric membre titulaire et Monsieur Jean-Luc BOUTIN membre suppléant du SILFA (Syndicat Intercommunal de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques). La préfecture nous informe que conformément aux statuts dudit syndicat, 2 délégués titulaires et deux délégués suppléants sont à élire dans le cadre de la commune nouvelle. Le conseil municipal désigne à l'unanimité Messieurs LACROIX Frédéric et BOUTIN Jean-Luc membres titulaires et Messieurs DROUET Stéphane et TRICOIRE Pascal comme membres suppléants.

4/ Convention de mise à disposition de personnel

La commune de Rouillac a mis un agent administratif à la disposition du SIVOS de Gourville du 1^{er} janvier au 28 février 2019 à raison de 10 heures hebdomadaires. Il convient de prolonger cette mise à

disposition dans les mêmes conditions pour le mois de mars. A l'unanimité, le conseil municipal décide de prolonger la mise à disposition de cet agent pour le mois de mars.

5/ Contrats d'apprentissage

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de recourir à un contrat d'apprentissage pour une jeune personne à l'école maternelle, afin de préparer un CAP « accompagnant éducatif petite enfance » à compter du 1^{er} septembre 2019 pour une durée de deux ans. Le conseil municipal vote à l'unanimité le recours à un contrat d'apprentissage à l'école maternelle pour deux ans.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de recourir à un contrat d'apprentissage pour une jeune personne aux services techniques, afin de préparer un BTS « aménagement paysager » à compter du 1^{er} septembre 2019 pour une durée de deux ans. Le conseil municipal vote à l'unanimité le recours à un contrat d'apprentissage à l'école maternelle pour deux ans.

6/ Demandes de subventions

L'ASEPT Poitou-Charentes (Association de Santé, d'Education et de Prévention sur les Territoires du Poitou-Charentes) a sollicité la commune pour l'obtention d'une subvention, dans le cadre du spectacle offert aux retraités de la commune le 23 mai 2019. Il est demandé aux élus de bien vouloir se prononcer. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer 500 euros pour cette action.

Une lycéenne de Rouillac, en 1^{ère} Bac pro Gestion administration section européenne au lycée Louise Michel de Ruffec, sollicite l'octroi d'une subvention pour financer un projet scolaire. Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse d'octroyer une subvention aux projets scolaires.

L'AMF a lancé un appel à toutes les communes de France pour s'associer, aux côtés de l'État et de la Ville de Paris, à la restauration de la cathédrale Notre-Dame dans le cadre de la collecte nationale ouverte par la Fondation du patrimoine. Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse d'octroyer une subvention pour la restauration de la cathédrale Notre-Dame.

7/ Décisions modificatives budgétaires

Il convient de prélever la somme de 81.50 € au compte « 022 - dépenses imprévues » pour le compte « 673 – Titre annulé sur exercice antérieur » afin de régulariser un trop perçu de loyer. Le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative.

Il convient de prélever la somme de 3750 € au compte « 022 - dépenses imprévues » pour le compte « 6456 – Cotisations au FNC Supplément familial ». Le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative.

Il convient d'effectuer les opérations suivantes sur le BP 2019 :

<i>Compte</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Prélèvement</i>	<i>Compte</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Versement</i>
2315-457	Voirie	103 600.00	2315.461	Amgt P. RICARD	602 500.00
2315-462	Pole scolaire	401 500.00			
2315	Voirie	81 211.10			
020	Dep. Imprévues	16 188.90			
TOTAL		602 500.00	TOTAL		602 500.00

Le conseil municipal votre à l'unanimité la décision modificative.

Une subvention de 1945.12 € a été votée au compte 6574-62 pour la scolarisation de 2 enfants à l'école primaire de St-Amant-De-Boixe (2 x 972.56 €). Considérant qu'un seul enfant est scolarisé, il convient de ramener cette participation à 972.56 € (compte 65548-15). Le conseil municipal votre à l'unanimité la décision modificative.

8/ Renouveaulement de l'habilitation funéraire

La commune de Rouillac a été habilitée par arrêté préfectoral, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 1^{er} juillet 2019, pour exercer les opérations funéraires relatives aux reprises de concessions sur sa commune. Il convient de demander le renouvellement de cette habilitation et d'inclure le cimetière de Gourville. Le conseil municipal vote à l'unanimité le renouvellement de l'habilitation funéraire pour une durée d'un an, et inclut le cimetière de Gourville dans l'habilitation qui sera demandée.

9/ Harmonisation des règlements et des tarifs pour les cimetières de la commune nouvelle

La commission cimetière s'est réuni le 16 Avril et demande au conseil municipal de valider ses propositions, à savoir : application du règlement des cimetières, des sites cinéraires et des tarifs de concessions de Rouillac au cimetière de Gourville. Suite à la reprise des concessions, la commission propose que les monuments hors sol puissent être de nouveau attribués moyennant 200 € la case plus le coût de la concession (20 € le m2 pour 30 ans). La commission propose de créer au cimetière de Gourville un espace de dispersion des cendres et un ossuaire. Un panneau d'affichage sera réalisé et installé par les services techniques. Il est envisagé de vendre aux particuliers les objets funéraires récupérés suite aux reprises de concessions, les tarifs sont à définir.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les propositions de la commission cimetière. Concernant la vente des objets funéraires récupérés suite aux reprises de concessions, M. Christian Vignaud indique que le service des Architectes des Bâtiments de France surveille de près le cimetière de Plaizac et que les pierres tombales ne doivent pas être bougées. Si elles le sont, il convient alors d'en informer l'architecte des bâtiments de France. Monsieur Vignaud se prononce également contre la vente de ces objets. Il est décidé que la commission cimetière se réunira de nouveau pour discuter de ce point précis.

10/ Incorporation dans le domaine communal d'un bien vacant et sans maître

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les parcelles cadastrées 371-AB 24 / 371-AB 198 à Sonnevile n'ont pas de propriétaires connus et qu'aucune contribution foncière n'est acquittée depuis plus de 3 ans. En conséquence, il demande au conseil municipal d'émettre un avis pour poursuivre la procédure d'incorporation dans le domaine communal de ces biens. Le conseil municipal vote à l'unanimité la poursuite de la procédure de bien vacant et sans maître.

11/ Réduction du trafic des poids lourds sur la RN 10

Afin d'appuyer la démarche de Madame Nicole Bonnefoy, Sénatrice, et plus particulièrement la proposition qu'elle défend au travers de son amendement visant à empêcher le report du trafic des camions du réseau routier « A10 » vers le réseau secondaire « RN 10 » Monsieur le Maire soumet au conseil municipal une proposition de vœu à adresser à madame la Ministre chargée des transports. Monsieur François BONNEAU fait part de sa rencontre récente avec Madame Elisabeth BORNE, Ministre des transports, et avec Monsieur le Premier Ministre. Ces derniers lui ont indiqué que cet amendement ne sera pas retenu par le Gouvernement. Le conseil municipal vote néanmoins à l'unanimité la proposition de vœu.

12/ Renouvellement du bail de la caserne de Rouillac

Le renouvellement du bail de la caserne de gendarmerie doit intervenir à compter du 1^{er} juin 2019. Le loyer vient de faire l'objet d'une nouvelle estimation pour un montant annuel de 47 379 € (6 logements + Logement de service technique) retenu par la direction départementale des finances publiques, contre 45 598 € au 1^{er} Juin 2016 (+ 3.9%). Le conseil municipal doit donner son accord sur ce nouveau montant avant la rédaction du bail. Le conseil municipal vote à l'unanimité la conclusion d'un nouveau bail pour le montant indiqué.

13/ Financement d'une balayeuse par un prêt

3 propositions ont été reçues en mairie pour un prêt de 160 000 € sur 5 ans à taux fixe.

Etablissement	Taux	Périodicité	Frais	Intérêts	Coût Total
Banque postale	0.45 %	Trimestrielle	200	1920.80	2 120.80 €
Caisse d'Epargne	0.51 %	Trimestrielle	250	2150.60	2153.10 €
Crédit Agricole	0.59 %	Trimestrielle	250	2 489.57	2492.07
Crédit Agricole (annuités réduites)	0.60 % apparent 0.45 %	Annuelle	250	2162.85	2 412.85 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité le recours au prêt de la Banque Postale.

14/ Délibération pour la subvention à La Palène

Le conseil municipal, lors du vote du budget, a décidé d'octroyer à l'association La Palène une subvention de 120 000 €. Le Maire doit être autorisé à signer un avenant à la convention du 03 mai 2018 pour le versement de cette somme. Le conseil municipal à l'unanimité autorise monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention du 3 mai 2018.

15/ Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Les membres de la C.A.O. ayant été élus le 15 Janvier dernier, il convient de prendre une délibération créant la commission comme suit :

Titulaires : LAIDET Michel – CAIVEAU Fabrice – DUMOUT Marie-France

Suppléants : BERTON Christian – FOURNIER Claudine – AUDEBERT Jean-Christophe

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote la création de la commission d'Appel d'Offres.

16/ Questions et informations diverses

- Communication des décisions prises dans le cadre des délégations de fonction attribuées au maire.
- Remerciements de l'association des médaillés militaires pour la contribution de la commune au 58^{ème} congrès de l'association.
- Demande de mise à disposition de salles au « vingt-sept » pour le week-end de pentecôte 2020, soit du 29 mai au 02 juin en vue d'accueillir l'orchestre de Wiesentheid.
- Médecins du monde souhaite entreprendre une campagne d'information auprès du grand public à Rouillac sur la période allant du 13 mai au 08 juin, à raison de 3 jours maximum sur cette période. Aucune collecte d'argent en espèces ou en chèques, ni de distribution de prospectus ne sera faite. Le but est de sensibiliser les personnes rencontrées à domicile et d'obtenir de nouvelles adhésions.
- Monsieur le Maire rend compte de la visite à Rouillac des conseillères culture du 1^{er} ministre, du directeur de la DRAC et de son adjoint.
- Monsieur METAYER fait part de son souhait d'acquérir le fond de l'impasse ne desservant que ses parcelles au Breuil (environ 35 m2).
- Madame BASSET évoque la possibilité d'une acquisition foncière à Gourville (bâtiment pouvant servir de salle communale de 254 m2 proche du lavoir).
- Un habitant de Gourville souhaite acquérir une parcelle communale qui jouxte sa propriété mais qui dessert d'autres riverains.
- Un conseiller municipal fait part de la nécessité de mettre à jour le site internet pour la liste des artisans et celles des associations et des commerçants.
- Monsieur Christian VIGNAUD prend la parole pour faire part de la dangerosité de la voie communale allant de la D736 à Mareuil/Courbillac : les automobilistes roulent très vite. Il conviendrait de réfléchir à un aménagement pour réduire la vitesse sur cette voie.

Les débats étant clos, la séance est levée à 20 heures 40.

Le Maire,


Michel TRAINAUD

